



ACHEMINEMENT DES PRELEVEMENTS AU LABORATOIRE DU CHIVA

I. EMBALLAGE DES PRELEVEMENTS

 Tous les prélèvements biologiques (sang, urines, ponctions ou autres) doivent être mis dans des sachets à double poche en plastique transparent pour transport (fournis par le laboratoire). Le prélèvement est mis dans la poche « zippée » et le bon de demande dans la poche « kangourou » du même sachet.

Les sachets **rouges** sont réservés au service des urgences, réanimation, urgences pédiatriques et les gazométries des consultations de pneumologie.

Il faut prévoir un sachet par patient mais plusieurs sachets peuvent être mis dans la même cartouche dans la limite des places disponibles.

Pour les urgences vitales, les urgences préviennent le laboratoire et/ou le notifiant sur la prescription et/ou identifient la cartouche pour qu'elle soit vue le bac où tombent les cartouches.

II. UTILISATION DU PNEUMATIQUE



Prélèvements autorisés dans le pneumatique

Tubes de sang

Urines dans des tubes vacutainers spéciaux (bouchon marron pour la chimie et kaki pour les ECBU)

Ecouvillons

Hémocultures (autorisées par 2)

Selles solides

Prélèvements divers solides ou peu liquides (exemple : expectorations)



Prélèvements interdits dans le pneumatique

Devront être obligatoirement acheminés par coursier en raison de risque important de fuite, contamination du réseau ou casse :

Flacons à bouchon rouge contenant des **liquides** (ponctions ou liquides de lavage divers)

Tous les prélèvements pour **anatomo-cytopathologie**

Les lames (myélogrammes, frottis, etc...)

Pots bleus pour urines

Selles **liquides**



Conditionnement dans la cartouche

Envelopper tous les prélèvements dans du papier bulle (fourni par le magasin) de manière à bien les coincer dans la cartouche du pneumatique.

Expédier ensuite la cartouche par le réseau pneumatique au laboratoire (code 20). Un mode d'emploi du pneumatique avec les codes des services est affiché sur les gares.



Conduite à tenir en cas de panne et/ou blocage du pneumatique :

- Une demande d'intervention aux services techniques doit être faite sur Intranet
- Si un bilan biologique arrive au moment de la purge du réseau, enregistrer un commentaire interne sur le bilan en question (F8, ajout, COM, bilan arrivé au moment de la purge du pneumatique).



III. **DEPOT DES PRELEVEMENTS AU LABORATOIRE**

1. DOCUMENTS ASSOCIÉS

[AB-LOG-DE-003 TRACABILITE DE DEPOT DE PRELEVEMENTS POUR ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE](#)

[AB-LOG-DE-002 TRACABILITE DE DEPOT DES PRELEVEMENTS PAR LES COURSIERS INTERNES ET EXTERNES](#)

[AB-LOG-DE-001 TRACABILITE DE DEPOT DES PRELEVEMENTS PAR LES IDE LIBERALES](#)

[A-LOG-ENR-001 TRACABILITE DES PRELEVEMENTS ENVOYES AU LABORATOIRE BIOQUAL](#)

Cahier d'envoi de prélèvements d'Anapath du laboratoire des Feuillants

2. ACHEMINEMENT ET TRACABILITE DES PRELEVEMENTS DEPOSES AU LABORATOIRE

L'enregistrement du dépôt des prélèvements se fait sur les différents cahiers de traçabilité.

	8h - 18h30 8h - 12h (Samedi) Présence de la secrétaire	En période de garde : 18h30-8h du L au V 12h - 8h (Samedi) D JF (Toute la journée)
Agent qui doit remplir le registre	Agent qui dépose	Agent qui dépose
Colonnes à renseigner	Toutes les colonnes Pour : « Identité patient » (Coller étiquette Pastel ou écrire Nom / Prénom) Signaler la présence de tout bilan urgent	Toutes les colonnes Pour : « Identité patient » (Coller étiquette Pastel ou écrire Nom / Prénom) ⚠ Ne jamais déposer de bilan urgent au labo sans vous être assuré de la présence du technicien
Signaler le dépôt		Sonnette

Pour le prestataire de transport la traçabilité du nombre de prélèvements ainsi que la température d'acheminement sont notée sur leur feuille de transport.



ACHEMINEMENT DES PRELEVEMENTS AU LABORATOIRE DU CHAC

I. EMBALLAGE DES PRELEVEMENTS

Tous les prélèvements biologiques (sang, urines, ponctions ou autres) doivent être mis dans des sachets à double poche en plastique pour transport. Le prélèvement est mis dans la poche « zippée » et le bon de demande dans la poche « kangourou ».

Il faut un sachet par prescription (Ex : Bilan sanguin + ECBU = 2 prescriptions = 2 sachets)

Les sachets doivent être transportés dans une mallette rigide

II. ACHEMINEMENT ET TRACABILITE DES PRELEVEMENTS DEPOSES AU LABORATOIRE

L'enregistrement du dépôt des prélèvements sur un registre est obligatoire :

Le document [AB-PRE-MT-015 TRACABILITE DE DEPOT DE PRELEVEMENTS POUR ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE](#) présent sur le comptoir du secrétariat est à renseigner par l'agent (ASH, coursier, IDE...) qui effectue le dépôt.

⚠ Si la secrétaire n'est pas à son poste, indiquez votre présence en sonnant à l'accueil.

Le laboratoire est ouvert au public du lundi au vendredi de 08h à 16h. En dehors de ces horaires, les services peuvent accéder au laboratoire grâce à un digicode placé sur la porte.

⚠ Lors des périodes d'astreintes (21H-08H du L au V et de 16H à 8H S, D et JF), les services doivent passer par le standard pour appeler le technicien d'astreinte. **Ne jamais déposer de bilan urgent au labo sans vous être assuré de la présence active du technicien.**